Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260710-39_2026-DE

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Date de publication du procès-verbal :
17/07/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le trois du mois de juillet deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Yann CADIO, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAULT, Laura DROMEL, Guirec FLOC'H.

Absent excusé : Maxime DERBIER.

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Céline GAUTIER.

10.07.2026 - 01

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : AVENANT N°1À LA CONVENTION CADRE DU PROGRAMME 3 DE SOUTIEN EN FAVEUR DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 1.000 HABITANTS

- **Rappel** :
  Par délibération en date du 28 octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé le programme 3 de soutien en faveur des opérations d'investissement des communes de moins de 1.000 habitants.

  Les communes éligibles ont sollicité librement cette enveloppe dans le cadre de leurs projets d'investissement communaux, dans la limite de 50 % du reste à charge pour la commune (un fonds de concours ne pouvant pas excéder la part supportée par la commune elle-même).

  Pour ce programme d'aide, les critères de répartition suivants ont été retenus pour l'attribution de l'enveloppe : Potentiel fiscal (50 %), population (25 %) et superficie (25 %).

  Ce programme de 1 500 000 € a concerné 15 communes et s'est achevé le 31 décembre 2025.

- **Description du projet** :
  Au printemps 2026, près de 122 000 € de crédits n'ont pas été consommés. 6 communes n'ont pas eu la possibilité d'utiliser l'intégralité de leur enveloppe.

  Ainsi, le montant des crédits non consommés pour la commune de La Baussaine s'élève à 6 274,44 € au renouvellement de la mandature 2026, sur un montant total de 110 356 €.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260710-39_2026-DE

La communauté de communes a souhaité proroger la durée de validité de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'avenant n°1 à la convention cadre du programme 3 de soutien en faveur des opérations d'investissement des communes de moins de 1.000 habitants ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

MAIRIE DE LA BAUSSAINE
RF
35150

Fait à La Baussaine, le 10 juillet 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL